



Concours 2018

Décoration des Vitrines de Noël

des Commerçants du Pradet

Règlement

Article 1 : Les inscriptions et le thème

Le concours de décoration de vitrines est ouvert à tous les commerçants de la commune du Pradet souhaitant y participer.

Les inscriptions sont ouvertes du **3 décembre au 18 décembre 2018** au service Evènementiel.

Les vitrines des commerces doivent obligatoirement être décorées sur le thème de Noël et rester installées du **3 décembre au 18 décembre 2018**.

Article 2 : Le Jury

Le jury sera composé d'un élu, d'un représentant de l'Association des Commerçants et Artisans du Pradet (ACAP) et d'un administré.

Le jury effectuera sa tournée auprès des différents candidats entre le **18 et le 20 décembre**.

Article 3 : Les lots

1^{er} lot offert par la commune : 1 repas pour 2 personnes au Restaurant « La Chanterelle »

2^{ème} lot offert par la commune : 1 bon d'achat de 50€ au magasin « 155, Avenue »

3^{ème} lot offert par la commune : 1 bon d'achat de 30€ au magasin « Claudia et Stella »

Et de nombreux lots offerts par l'association des commerçants du Pradet (l'A.C.A.P)

Article 4 : Les Résultats

La remise des lots se fera le **20 décembre 2018 à 19h00** dans la salle du conseil en Mairie suivi d'un apéritif.

Article 5 : Retour des Inscriptions

Votre coupon est à nous retourner directement en Mairie au service Cabinet du Maire ou par mail à l'adresse suivante : cabinet-elus@le-pradet.fr

Participation :

Nom du commerce :

Adresse :

Téléphone :Mail :

